



Commune - SAINT-MANDE

Analyse financière simplifiée 2017

TRES. NORD VAL-DE-MARNE



Introduction

L'analyse de la situation financière de la commune de Saint Mandé a été réalisée sur les comptes des années 2013 à 2017.
Les calculs ont été établis sur la base d'une population de 22.549 habitants en 2017.
Les comparaisons portent sur une strate de communes de 20.000 à 50.000 habitants.

Principaux constats

La prévision budgétaire a été bien maîtrisée en 2017, comme l'année précédente.

Les recettes de fonctionnement ont couvert sans difficulté les dépenses de fonctionnement et ont permis de dégager une capacité d'autofinancement appréciable pour contribuer au financement de l'investissement.

En 2017, les investissements ont atteint un niveau exceptionnel consacrant financièrement le lancement de l'opération d'aménagement IGN.

Les équilibres bilanciaux soulignent la solidité financière de la commune et consacrent un niveau de trésorerie significatif.

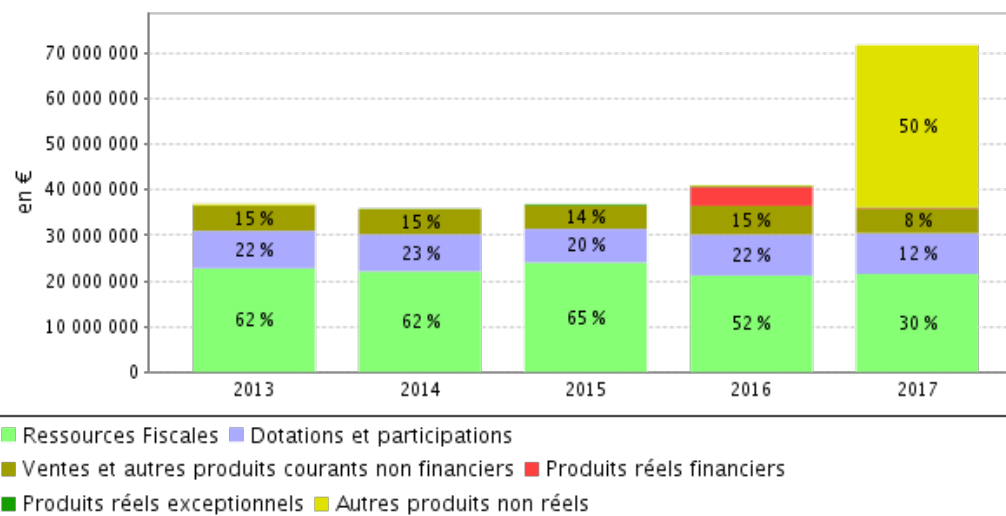
Enfin, le faible niveau d'endettement contribue également à rendre saine la situation financière de la commune.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les produits réels de fonctionnement se sont élevés en 2017 à 36,165 millions, desquels les ressources fiscales représentent 59,6 %, les dotations et participations 19,9 % les autres produits réels 15,6 %.

Par rapport à 2016, les produits réels sont en baisse de 11,4 points; toutefois cette baisse est à rapprocher de la baisse corrélative des dépenses réelles et surtout de la capacité d'autofinancement qui progresse.

Les recettes fiscales augmentent de 1,5 point, les dotations stagnent à -0,3 point, les autres produits baissent de 46,8 % (pour mémoire, 2016 enregistrait exceptionnellement 3,98 millions au titre de l'emprunt structuré).

Par l'évolution des bases, le produit de la la taxe d'habitation (14,3 millions) a progressé de 0,9 %, celui de la taxe foncière bâties (8,28 millions) de 1,4 %, le prélèvement FNGIR est resté stable à 3,75 millions.

REPERES

En €/hab	Commune	2017		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	955	1 186	1 100	993
Dotations et participations	397	259	323	312
Ventes et autres produits courants non financiers	240	140	161	130
Produits réels financiers	5	16	11	8
Produits réels exceptionnels	5	18	26	17

Strate de référence :

Population : 22549

Régime fiscal : FPU : Communes de 20 000 à 50 000 habitants

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2017	
Ressources Fiscales	105,19 %
Dotations et participations	104,95 %
Produits courants	98,21 %
Produits financiers	100,00 %

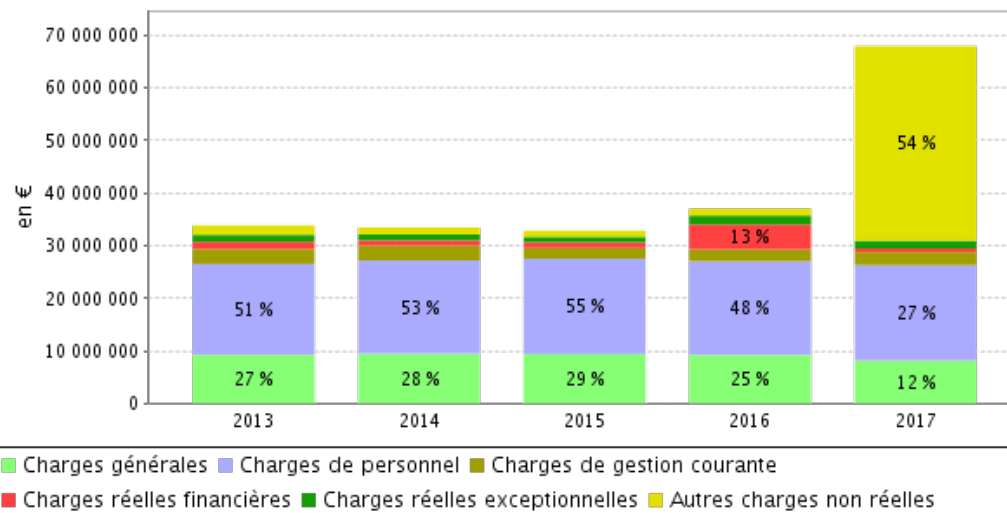
Les évaluations budgétaires en recette ont été globalement correctement et prudemment évaluées. Les recettes réelles se sont élevées à 78,25 millions pour une prévision de 76,87 millions.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les charges réelles de fonctionnement se sont élevées à 30,98 millions.

Les charges de personnel en représentent 58,55 %, les subventions et contingents 6,82 %, les charges financières 2,30 % les autres charges 32,33 %.

Par rapport à 2016, les charges réelles de fonctionnement baissent globalement de 13,3 %.

Les charges de personnel augmentent de 2,1 %, les subventions de 9,1 %.

En revanche les charges financières ont baissé de 84,9 % et les autres charges de 11,4 %.

Pour mémoire, les charges financières enregistreraient en 2016 les opérations sur l'emprunt structuré.

REPERES

En €/hab	Commune	2017		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	363	322	332	284
Charges de personnel	804	783	827	761
Charges de gestion courante	108	292	219	188
Charges réelles financières	31	47	44	37
Charges réelles exceptionnelles	65	17	13	12

Strate de référence :

Population : 22549

Régime fiscal : FPU : Communes de 20 000 à 50 000 habitants

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2017

Charges générales	89,27 %
Charges de personnel	98,63 %
Charges de gestion courante	98,21 %
Charges réelles financières	98,56 %

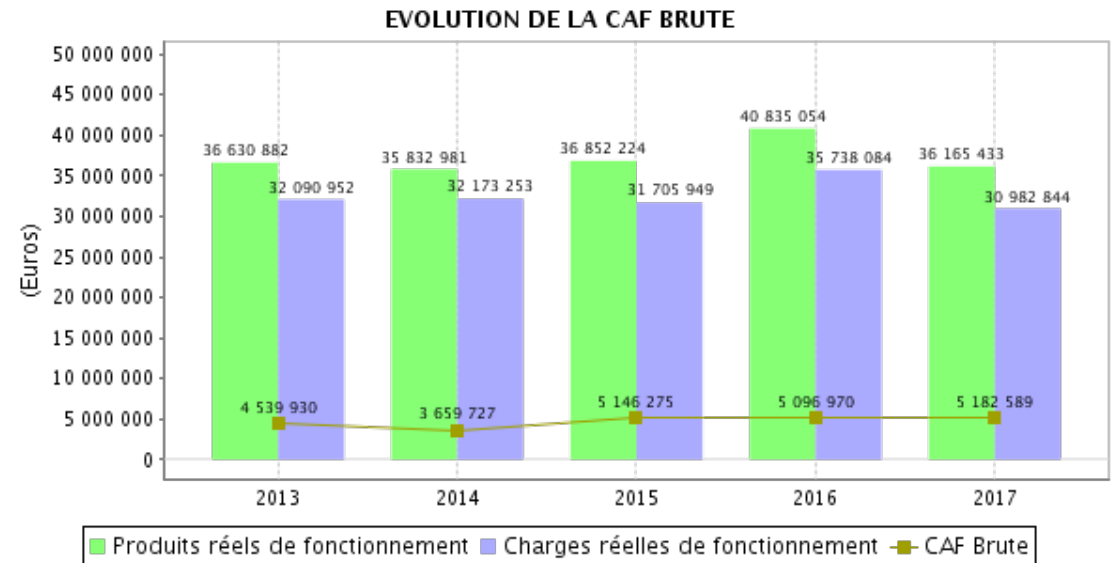
Comme pour les recettes de fonctionnement, les prévisions de dépenses de fonctionnement ont été correctement estimées.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées pour 37,58 millions pour une prévision de 39,08 millions.

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

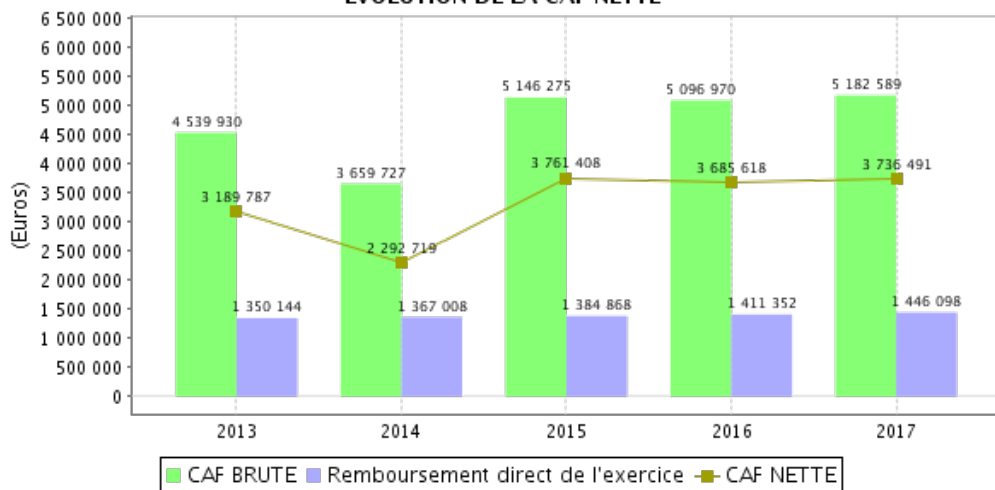


La capacité d'autofinancement brute suit sa tendance régulière. Elle croît de 1,7 % en 2017 et enregistre une évolution positive de 14,2 % entre 2013 et 2017.

Par comparaison, la CAF brute représente 230 euros par habitant pour Saint Mandé alors qu'elle est de 186 pour la strate régionale. Ceci souligne l'équilibre favorable de la section de fonctionnement et le bon positionnement de Saint Mandé sur cet indicateur.

Par ailleurs, le ratio de rigidité des charges structurelles (dépenses obligatoires- charges de personnel, contingents, intérêts) par rapport aux produits de fonctionnement réels est satisfaisant. Il permet d'apprécier la marge de manœuvre de la collectivité. S'élevant à 54,22%, il place la ville de Saint Mandé entre la médiane et le premier décile de la strate nationale.

EVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

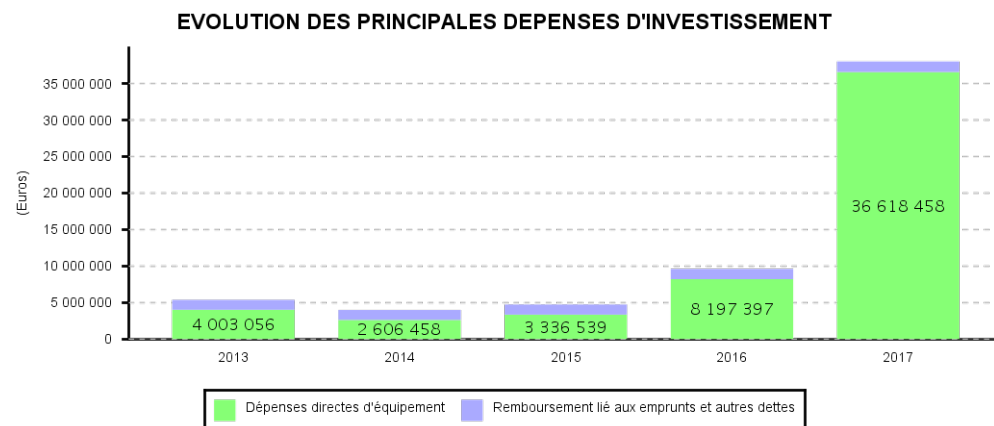
La CAF nette progresse également en 2017 (+1,38%). Son niveau se situe à 3,74 millions et permet d'abonder les ressources d'investissement de manière substantielle. Elle évolue positivement de 17,14% par rapport à 2013.

Les opérations d'investissement

Les investissements sont caractérisés en 2017 par la concrétisation de l'opération d'aménagement du terrain IGN (acquisition/cession). Cette opération phare amène le montant de dépense et de recette d'investissement à un niveau exceptionnel comparé aux années précédentes.

A noter également, la cession de l'immeuble Galiéni, dont une partie de l'opération avait été enregistrée en 2016.

Par ailleurs, l'investissement a couvert des travaux de rénovation des bâtiments communaux et de voirie (centre sportif, gymnase Benzoni, Hotel de Ville, les écoles, la voirie...).



REPERES

En €/hab	Commune	2017		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	1 623	359	372	323
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	64	113	104	107

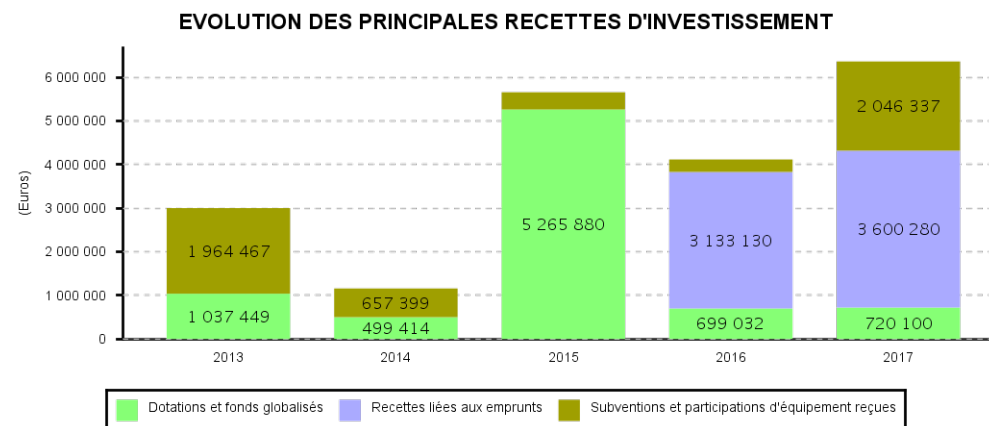
TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2017

Dépenses directes d'équipement (1)	90,54 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	95,60 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Les recettes d'investissement sont, pour l'essentiel en 2017, un emprunt à hauteur de 3,60 millions et les subventions pour 2,05 millions.



REPERES

En €/hab	Commune	2017		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	31	52	56	48
Recettes liées aux emprunts	159	101	95	91
Subventions et participations d'équipement reçues	90	61	64	57

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2017	
Dotations et fonds globalisés	119,22 %
Recettes liées aux emprunts (3)	71,98 %
Subventions et participations d'équipement reçues	465,99 %

(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

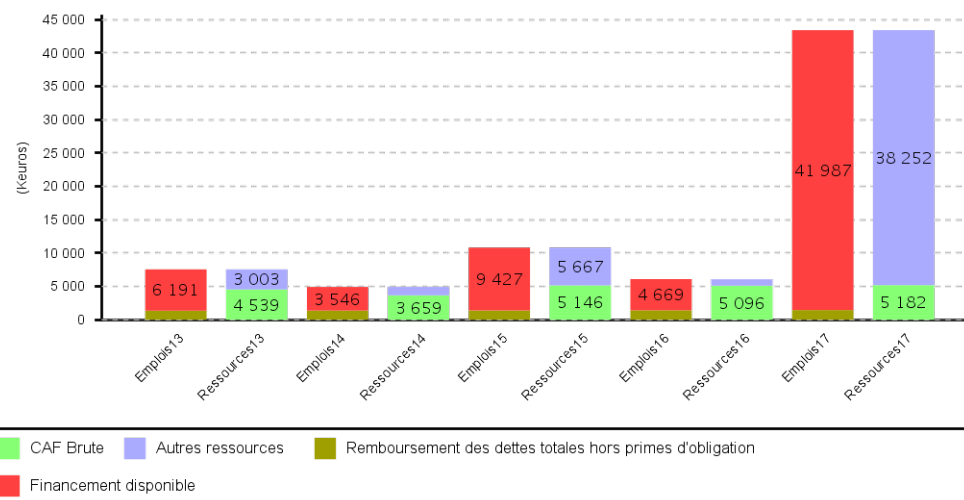
Le financement des investissements

Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

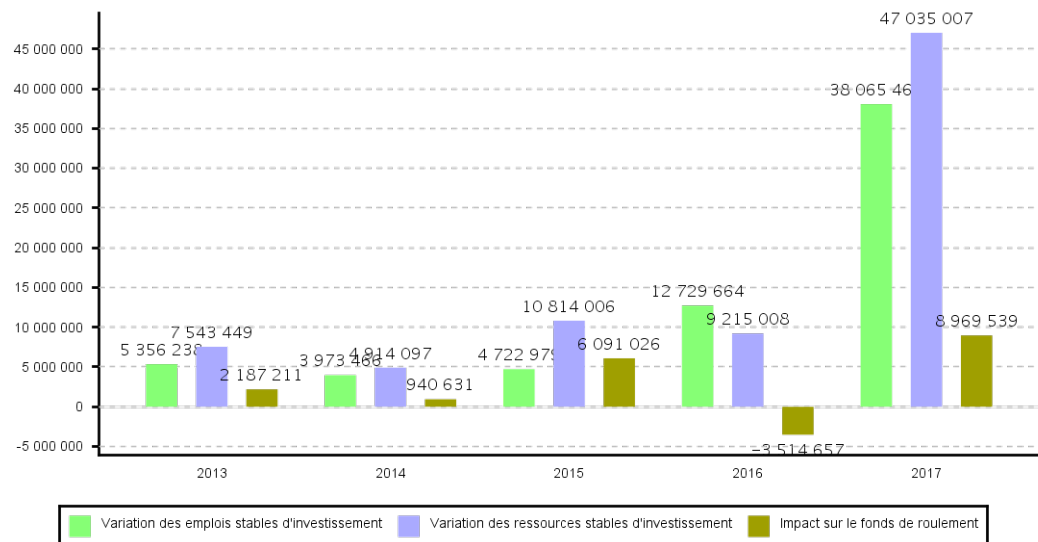
1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.

Financement disponible



Le financement des investissements provient du produit des cessions (IGN principalement) et de la CAF. Il faut souligner le très haut et exceptionnel niveau de financement disponible qui permet une articulation équilibrée de l'opération IGN dans son lancement financier en 2017.

Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

La variation des ressources stables d'investissement est supérieure à la variation des emplois stables d'investissement. Ces variations exceptionnelles résultent de l'opération IGN (achat, vente et plus value dégagée).

Elles ont eu un impact positif sur le fonds de roulement qui a augmenté sensiblement en 2017 de 8,69 millions.

Bilan

BILAN EN 2017

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 172 386 867	Ressources propres 166 932 696	
Actif circulant 4 459 966	Dettes financières 21 798 433	Fonds de roulement net global 16 344 262
Trésorerie 19 127 586	Passif circulant 7 243 290	BFR -2 783 324

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\quad 19\,127\,586}$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

Les effets conjugués de l'augmentation du fonds de roulement net global et de la diminution du besoin en fonds de roulement ont dégagé un niveau de trésorerie qui s'est élevé à 19,13 millions.

En 2017, le fonds de roulement représente 193 jours de charges réelles. La strate régionale est de 65 jours.

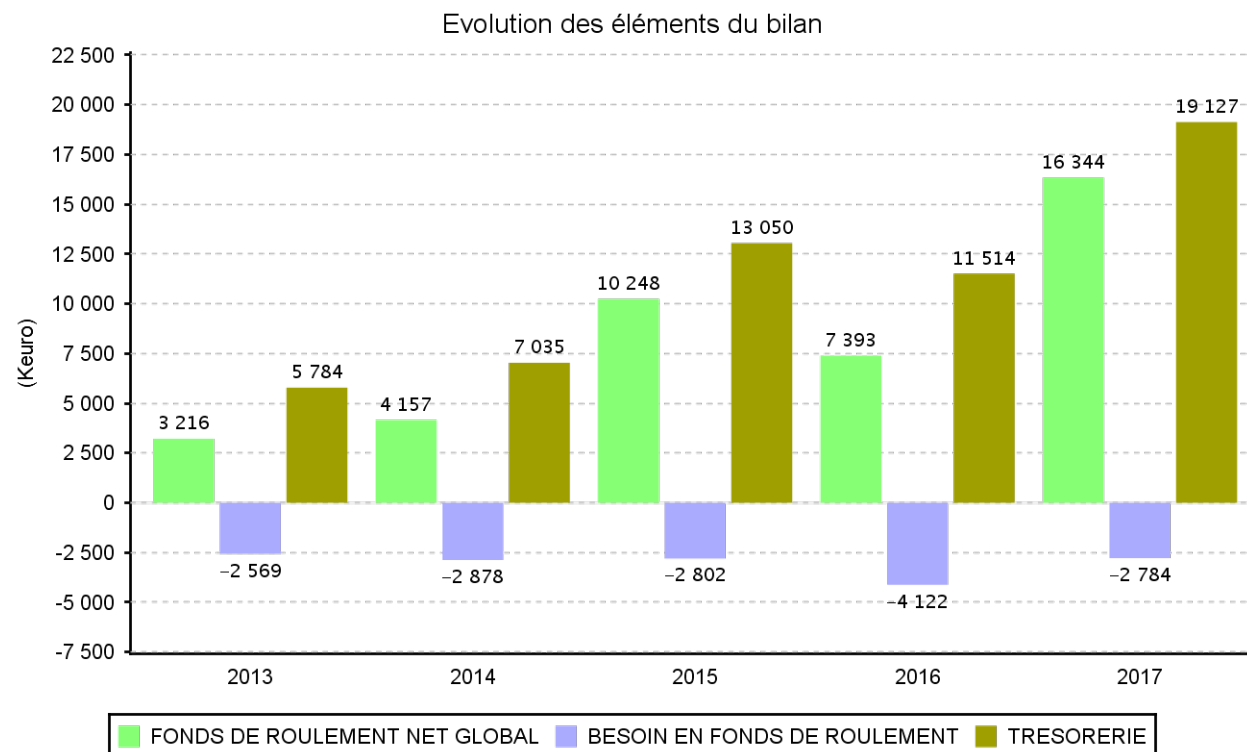
Le niveau de fonds de roulement confirme les marges de manœuvre dont dispose la commune.

L'équilibre financier du bilan

Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

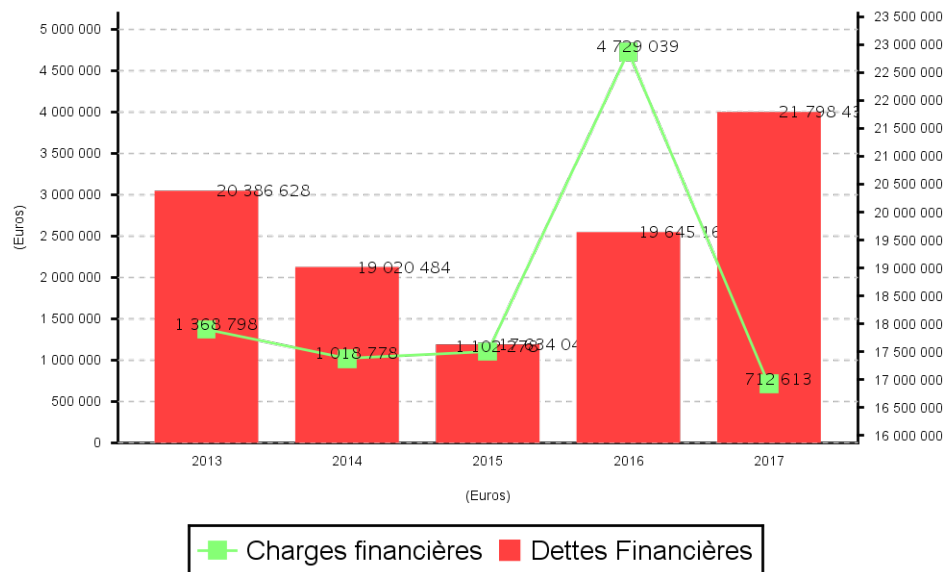
Sur les années passées, le besoin en fonds de roulement est relativement stable. En revanche, l'évolution du fonds de roulement est plus fluctuante.

En 2017, la progression du fonds de roulement est notamment le résultat des plus-values dégagées sur les cessions d'immobilisation (IGN et Gallieni pour 4,2 millions). Cette progression a eu un impact notable sur l'accroissement de la trésorerie.



Endettement

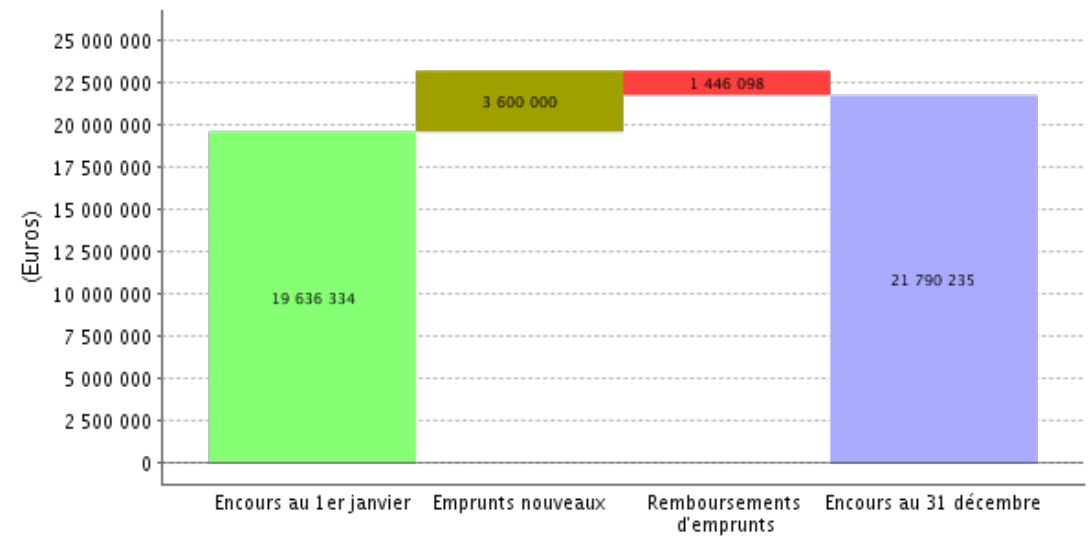
Évolution des dettes et des charges financières



En 2017, la commune a recouru à l'emprunt à hauteur de 3,6 millions.
Le ratio d'endettement en année de produits réels de fonctionnement est tout à fait satisfaisant, il se situe à 0,6 année en 2017, en dessous de la médiane de la strate nationale.
Ceci souligne le niveau appréciable de l'indépendance financière de la commune.

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2017



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu:

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Eléments concernant la fiscalité directe locale

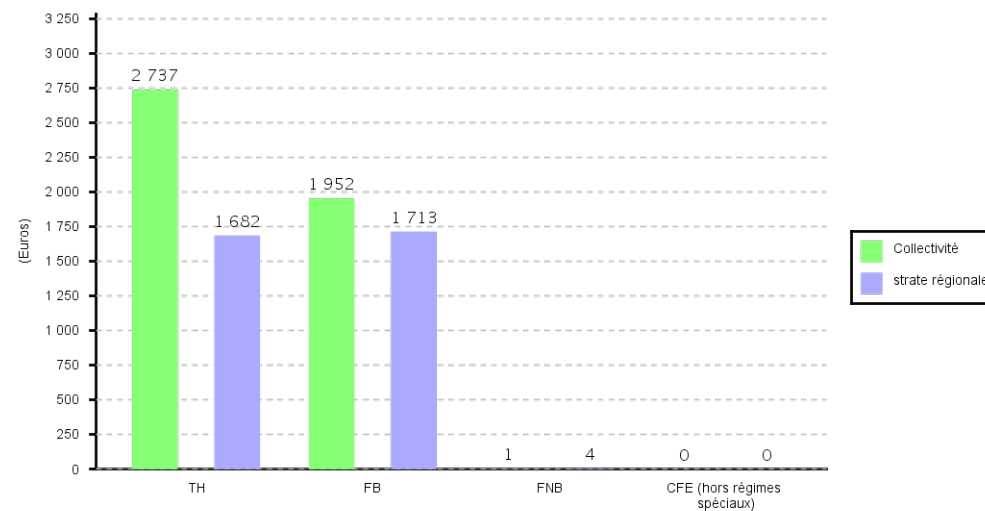
Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

COMPARAISON DES BASES EN 2017 (en €/ha)



Strate de référence :

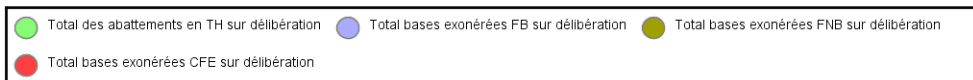
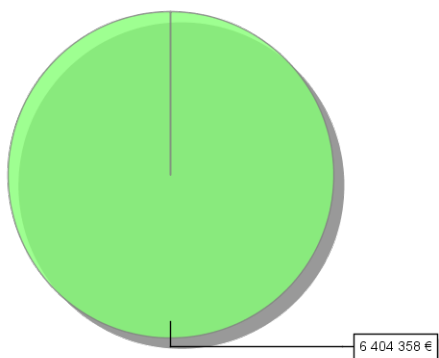
Régime fiscal : FPU : Communes de 20 000 à 50 000 habitants

A Saint-Mandé, les bases nettes ménages sont supérieures à la strate régionale.

10815 logements étaient soumis à la taxe d'habitation en 2017. La part des résidences secondaires est de 4,9%.

Les bases nettes des ménages pour la taxe d'habitation sont de 2.738 euros/habitants contre 1683 pour la strate régionale. Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, elles s'élèvent à 1953 contre 1714 pour la strate régionale.

STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBERATION(S) EN 2017



En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abatements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

Principalement, ces réductions de bases sont :

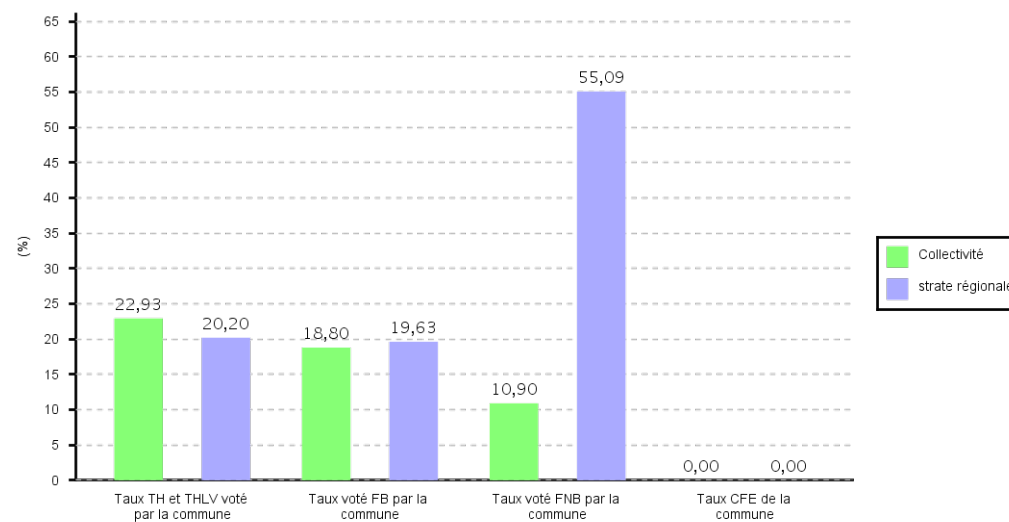
1. des majorations d'abatements de taxe d'habitation voire des abatements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

La valeur locative moyenne des locaux d'habitation est de 5.992 euros en 2017 contre 4.821 pour la strate régionale.

Les taux

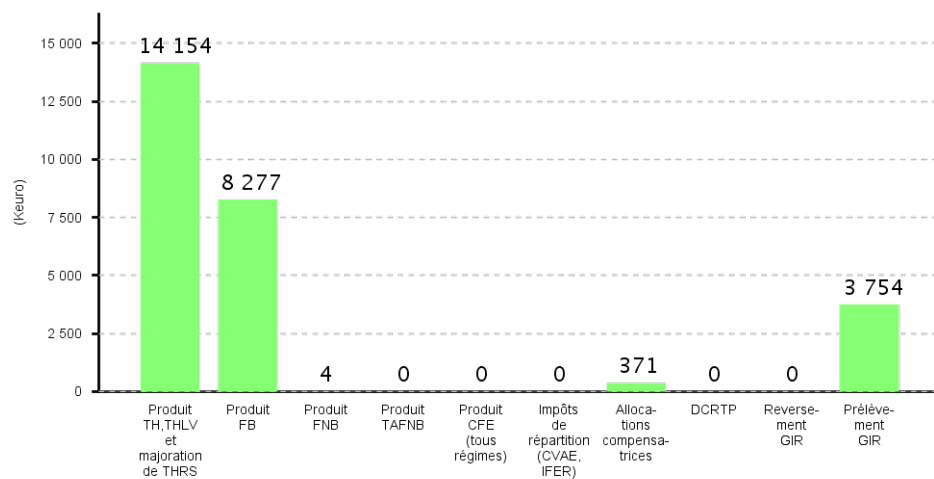
Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

COMPARAISON DES TAUX EN 2017



Les taux d'imposition appliqués par la commune n'ont pas varié depuis 2015.

STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2017



Les produits

Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

Les produits de la taxe d'habitation s'est élevé à 14,30 millions en 2017 en progression de 0,9% par rapport à 2016.

La taxe foncière sur les propriétés bâties a rapporté 8,28 millions en progression de 1,4% par rapport à l'année passée.

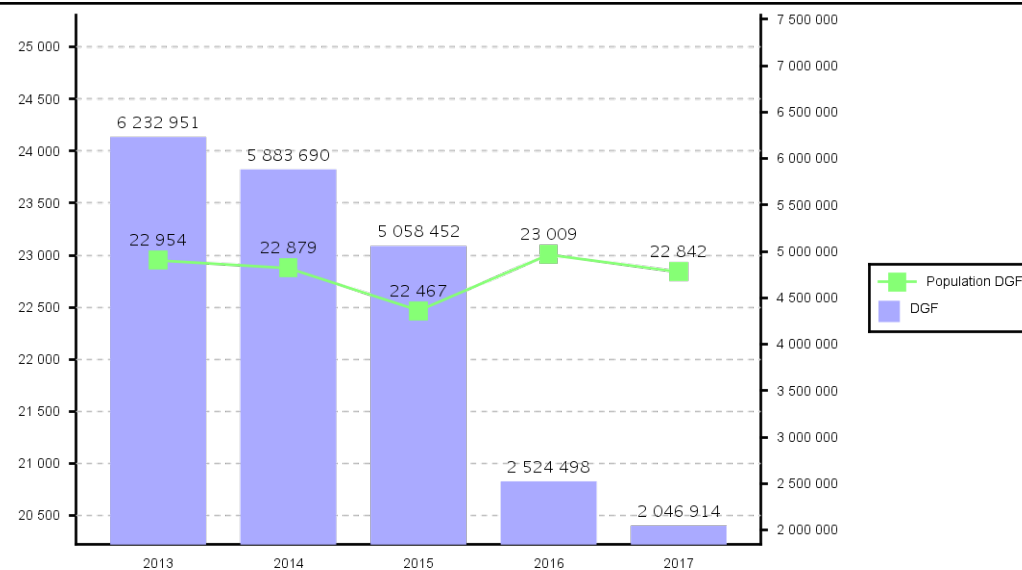
La taxe foncière sur les propriétés non bâties s'est établi à 4.031 euros.

Ceci équivaut à 634 euros par habitant pour la taxe d'habitation (contre 341 pour la strate régionale), et à 367 euros par habitant pour la taxe foncière (contre 341 pour la strate régionale).

Éléments concernant les dotations

Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.



Les dotations et participations ont globalement baissé de 0,3 % pour s'établir à 8,95 millions..

La dotation globale de fonctionnement s'est élevée à 2,04 (-18,9% par rapport à 2016); les autres dotations ont progressé de 6,2 % pour atteindre 6,52 millions, les attributions de compensation se sont élevées à 0,39 millions.

Structure de la DGF

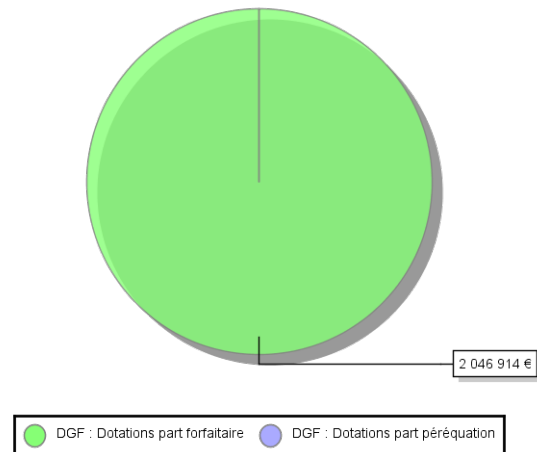
Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

STRUCTURE DE LA DGF 2017



La ville ne perçoit que la part forfaitaire.